



Envoyé en préfecture le 13/06/2022  
Reçu en préfecture le 13/06/2022  
Affiché le   
ID : 033-213300700-20220609-202232-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le Neuf juin, le Conseil Municipal de BRACH,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code  
Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er juin 2022

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 15

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Carmen  
PICAZO, Chantal BOURDELAS, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—  
ZEITSCHHEL, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

**Etaient absent excusé :** Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Gilles RODRIGUEZ  
pouvoir Catherine SANCHEZ, Jacques LASSALLE pouvoir Denis CHAUSSONNET, Magali  
LARAPIDIE pouvoir Chantal BOURDELAS, Audrey JOLLY pouvoir Gilles NAVELLIER

**Secrétaire de séance :** Catherine SANCHEZ

**DELIB\_2022/32\_Domaine et Patrimoine**

**Actualisation de la longueur de voirie pour la Dotation Globale de Fonctionnement**

Monsieur le Maire,

**RAPPEL** que la commune de Brach a signé chez le Notaire la rétrocession de voirie du lotissement LOU BRUCA le 11 mai  
2022 chez Maître Stéphanie LATOUR.

**EXPOSE** que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères,  
dont la longueur de la voirie publique communale.

**CONSIDERANT** le classement dans la voirie publique communale de l'ensemble du listing des voies communales ci-après

<b>Voirie au 11/05/2022</b>	10 150 ml
Allée des chênes	130 ml
<b>TOTAL</b>	<b>10 280 ml</b>

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 13/06/2022

Reçu en préfecture le 13/06/2022

Affiché le

SLO 67

ID : 033-213300700-20220609-202232-DE

Le linéaire de voirie classée dans le patrimoine public communal représente un total de 10 280 ml appartenant à la commune.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la Préfecture par la commune de Brach doit reprendre le listing ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés

- **D'ARRETER** la nouvelle longueur de la voirie communale à 10 280 ml
- **DIT** que cette longueur de voirie est classée dans le domaine public communal
- **DE SOLLICITER** l'inscription de ce linéaire de voirie auprès des services de la préfecture en 2022 pour la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
D.PHOENIX



---

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97

---